

Amiens, le 12 novembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelier des universités**

à

**Mesdames et messieurs
les chefs d'établissement des lycées
publics
et privés de l'enseignement général,
technologique et professionnel**

**Mesdames et messieurs les professeurs
D'éducation physique et sportive**

Rectorat

Division
des Examens et Concours

Bureau des Diplômes
Professionnel

Dossier suivi par :

M. J-Michel COULOMBEL
Chef de bureau
Tél.
03 22 82 69 60

Mme Ikram AZDAD
Gestionnaire de l'E.P.S.
Tél.
03 22 82 69 58
Mél.
Ce.bep9@ac-amiens.fr

Fax.
03 22 82 39 83

Mél.
Ce.dec@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : Mise en œuvre de l'application EPSNET pour l'épreuve d'EPS du baccalauréat général, technologique et professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F) - SESSION 2016

Vous trouverez ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves d'Education Physique et Sportive pour la session 2016.

Il vous appartient de transmettre ces instructions aux enseignants d'EPS de votre établissement et de vous assurer de leur mise en œuvre au cours de cette année scolaire

I – ÉPREUVES d'EPS en CCF

1 – Liste d'épreuves et référentiels d'évaluation

Baccalauréat général et technologique :

Pour la session 2016, la liste nationale des épreuves est disponible sur le site :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=88033

- Liste nationale (BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 – NS n°2012-093 du 08/06/2012)
- Liste académique : Arrêté DEC n°15-179 du 18 septembre 2015

Baccalauréat professionnel – BEP et CAP :

<http://www.education.gouv.fr/cid42641/mene0916587a.html>

- Liste nationale (BO n°31 du 27 août 2009 – Arrêté du 15 juillet 2009)
- Liste académique : Arrêté DEC n°15-183 du 18 septembre 2015

2 – Validation des protocoles d'évaluation

Connexion à EPSNET

Les chefs d'établissement ayant accès au portail ARENA (réseau administratif) se connectent à partir de :

<http://frontal.agriates.ac-amiens.fr/arena>

La connexion se fera grâce aux identifiants de messagerie académique.



Le chef d'établissement a accès à toutes les fonctionnalités de l'application nationale EPSNET, il peut néanmoins déléguer la saisie à des enseignants d'EPS (DELEG-CE), dans ce cas ces derniers effectueront la saisie des protocoles sous sa responsabilité.

- Pour les enseignants qui auront reçu une délégation :

<https://portail.ac-amiens.fr/arena>

La connexion se fera grâce aux identifiants de messagerie académique.

Les chefs d'établissement et les enseignants coordonnateurs des établissements hors contrat n'ayant pas d'accès au portail ARENA se connectent à partir de :

<https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginetablissement>

Lors de la première connexion, le numéro RNE de l'établissement est utilisé pour l'identifiant et pour le mot de passe. Il vous appartient de modifier ensuite ce dernier.

Une assistance aux utilisateurs de l'application est disponible pour les questions d'ordre technique par le centre d'appel d'assistance informatique (tél 0810 002 123) et pour les questions d'ordre pédagogique par les chargés de mission :

Pour le département de la Somme : vincent.aubert@ac-amiens.fr

Pour le département de l'Oise : marie.aublant@ac-amiens.fr

Pour le département de l'Aisne : marie.aublant@ac-amiens.fr

Pour la division des examens et concours : ce.bep9@ac-amiens.fr

Saisie des protocoles

La saisie des protocoles doit impérativement être effectuée entre le

Lundi 16 novembre 2015 à 14h00 et le lundi 7 décembre 2015 14h00

Tous les protocoles doivent comporter 3 activités physiques, sportives et artistiques (APSA) relevant de 3 compétences propres à l'EPS distinctes.

Pour les CAP-BEP, une de ces APSA doit avoir été évaluée en classe de seconde. Pour le baccalauréat professionnel, une de ces APSA aura pu être évaluée en classe de première. (BO N°31 du 27 Août 2009)

Ils seront saisis avec les mêmes activités que ceux déjà renseignés courant octobre sur l'application dédiée à l'enseignement d'E.P.S. (ARENB SCONET AMIENS)

Mais, pour diminuer le temps de saisie, à un ensemble de trois activités correspond un seul protocole quel que soit l'ordre chronologique d'enseignement.

ARENB SCONET AMIENS : 3 protocoles						
APSA	EVAL	APSA	EVAL	APSA	EVAL	RATTR
ACRO	25/11/14	CO	17/02/15	STEP	26/05/15	27/05/15
CO	25/11/14	STEP	17/02/15	ACRO	26/05/15	27/05/15
STEP	25/11/14	ACRO	17/02/15	CO	26/05/15	27/05/15
EPSNET : 1 protocole						
ACRO	25/11/14	CO	17/02/15	STEP	26/05/15	27/05/15



3 – Inaptitudes partielles, totales – Épreuves adaptées

Inaptitudes totales

Les professeurs doivent demander à tout élève identifié (inscrit) "inapte total à l'année" et dispensé en conséquence de l'épreuve d'EPS, la production rapide d'un certificat médical conforme. L'élève sera codifié Inapte dans EPSNET

Aucun certificat médical rétroactif ne sera accepté

Inaptitudes partielles

Les épreuves adaptées permettant la prise en compte des inaptitudes partielles peuvent être choisies parmi des épreuves adaptées académiques ou celles définies par les établissements.

Les modalités spécifiques concernant les épreuves adaptées (handicap ou inaptitudes partielles) font impérativement l'objet de la part des enseignants d'une information systématique et complète (épreuves adaptées proposées, production de certificat médical) aux élèves en début d'année scolaire, voire lors de chaque début de cycle.

Pour les épreuves adaptées 2 codes sont à distinguer :

Code EA (*épreuve adaptée*) :

Lorsque l'épreuve est adaptée au niveau des critères d'évaluation du référentiel, en fonction du degré d'inaptitude constaté et attesté par l'autorité médicale. (exemple : badminton adapté sera codé "EA badminton").

Code PA (*protocole adapté*) :

Pour une activité spécifiquement adaptée (ex : marche adaptée "PA marche", vélo ergométrique "PA vélo ergométrique", ...) ou dont l'épreuve du référentiel national est redéfinie (ex : jonglage en arts du cirque "PA Jonglage").

Au moment de l'affectation des élèves en contrôle adapté, il sera possible de composer des protocoles adaptés de 2 ou de 3 activités, de compétences propres distinctes ou non, si et seulement si une de ces activités a été enregistrée EA ou PA à la saisie des protocoles (indexée CA dans le menu déroulant).

4 - Organisation des épreuves en CCF

Il est fortement recommandé de remettre des convocations aux candidats (cf. *modèle de convocation ci-jointe*) et de les faire émarger sur une feuille de présence lors des évaluations.

Des épreuves de rattrapage doivent être prévues pour les élèves inaptes de courte durée ou les absents pour motif valable, au mieux au cours de la semaine qui suit l'évaluation ou en fin d'année scolaire.

Par contre, la dernière évaluation en CCF doit être organisée en dehors des dates fixées pour les épreuves ponctuelles facultatives et obligatoires (voir planning joint).

Il convient également de :

- rappeler la **NÉCESSAIRE ET ABSOLUE CONFIDENTIALITÉ DES NOTES OBTENUES** à chaque évaluation. Les candidats doivent être informés de l'existence d'une phase d'harmonisation des notes d'EPS aux examens.
- rappeler également que les moyennes trimestrielles ne seront en aucun cas les notes obtenues sur le relevé délivré pour l'obtention du diplôme.

5 – Saisie des notes d'EPS en CCF

La saisie des notes sera disponible à compter du vendredi 18 mars, après transfert des fichiers des candidats inscrits par le service des examens et concours, de la base OCEAN vers EPSNET.

Cette manipulation vous permettra d'accéder directement à la liste des élèves de votre établissement, classés par ordre alphabétique.

La date de fin de saisie de notes et édition du dossier est prévue pour le vendredi 3 juin 2016 à 12 h 00. Je vous informerai en temps utile de la date de disponibilité de cette fonction.

Les sous-commissions académiques seront organisées en fonction des départements :

Aisne : le **jeudi 9 juin 2016** au Lycée professionnel C.Claudé – SOISSONS

Oise : le **mardi 7 juin 2016** au collège Fontaine des Prés – SENLIS

Somme : le **jeudi 9 juin 2016** au Lycée général Louis-Thuillier – AMIENS

La commission académique d'harmonisation des notes est prévue le **mardi 14 juin 2016** au Lycée professionnel de l'Acheuléen à Amiens.

6 – Épreuves ponctuelles

Les épreuves ponctuelles pour les baccalauréats, BEP.CAP et les brevets des métiers d'art seront organisées du lundi 25 au vendredi 29 avril 2016.

Les **options facultatives ponctuelles** (natation, danse, tennis, judo) seront organisées **du lundi 18 au vendredi 22 avril 2016** (les dates définitives ne sont pas encore arrêtées).

7 – Participation des enseignants

Les enseignants d'EPS des lycées et collèges peuvent être convoqués sur la période des épreuves ponctuelles rappelées sur le planning figurant en annexe de la présente circulaire.

En conséquence, ils ne doivent programmer aucune activité pendant cette période (voyage scolaire, évaluation des élèves en CCF par exemple).

Je vous rappelle que toute convocation portant sur la participation des enseignants aux examens correspond à une obligation statutaire et présente un caractère impératif (circulaire n°65-87 du 17 février 1965).

D'avance, je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Chef de la Division des Examens et Concours



Sophie LUQUET

Pièces jointes :

- Annexe 1 → Convocation des candidats aux épreuves en C.C.F.
- Annexe 2 → Gestion des épreuves adaptées
- Annexe 3 → Planning des réunions
- Annexe 4 → Guide utilisateur disponible sur le site du CRIA

Établissement :

CONVOCATION

SESSION 2016

EXAMEN :

- Baccalauréat général
- Baccalauréat technologique
- Baccalauréat professionnel
- Brevet d'études professionnel
- Certificat d'aptitude professionnel
- Brevet des métiers d'art

MLLE XXXXX
Marie, Julie

CLASSE

J'ai l'honneur de vous demander de vous présenter, **15 minutes avant le début des épreuves** muni(e) de cette convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité (photographie récente de préférence) aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous.

LYCÉE XXXX – COMMUNE

ADRESSE

Salle xxx

LE MERCREDI 03 mai 2016 À 08H00

EPR.OBLIGATOIRE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Durée :

FAIT LE 04/04/201612/11/2015

SIGNATURE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

1. Gestion des épreuves adaptées

Saisie des activités :



Cette fonctionnalité permet de saisir les activités organisées par l'établissement pour les candidats devant passer les épreuves aménagées. Le nombre d'épreuves à saisir n'est pas limité.

Saisie :

- **EA** pour une activité dont l'adaptation concerne les critères d'évaluation du référentiel national d'une activité classique
- **PA** pour une activité spécifiquement adaptée (ex : marche adaptée, vélo ergonométrique, ...) ou dont l'épreuve du référentiel national est redéfinie (ex : jonglage en arts du cirque).

Type de libellé	Constitution du libellé	Exemple
Libellé court	EA ou PA + 3 caractères = début du mot ou initiales sur un mot composé	EA ADC
Libellé moyen	EA ou PA + 10 premiers caractères au maximum, espaces compris	EA ARTS DU CI
Libellé long	EA ou PA + le libellé dans son intégralité	EA ARTS DU CIRQUE

Le principe est de saisir des abréviations différentes pour chaque APSA adaptée

Il faut ensuite renseigner le "Type de pratique" et le "Groupement"

Suivant la nature et le degré d'inaptitude de vos élèves vous pourrez panacher les épreuves classiques à des épreuves adaptées.

La saisie, la modification et la suppression sont possibles dans cette étape.

Fonctions	Actions
Ajouter	Création d'une nouvelle épreuve adaptée.
Clic sur épreuve	Modification de l'épreuve
Quitter	Abandon de l'application

2. Gestion des candidats (Imports des candidats vendredi 18 mars 2016)

La gestion des candidats qui effectuent leurs épreuves EPS en contrôle adapté se fait à ce niveau.



L'opération se fait en 2 étapes :

Étape 1 :

Ajout des candidats concernés



Étape 2 :

Affectation d'épreuves et notation

Les épreuves choisies peuvent être nationales, académiques ou adaptées. Elles se distinguent dans la liste déroulante, par le code A (pour une épreuve académique) et CA (pour une épreuve du contrôle adapté). Il n'est effectué ici aucun contrôle sur la compétence culturelle des différentes épreuves choisies par l'utilisateur. Il est possible de saisir 2 ou 3 épreuves.



Après le choix des épreuves, il est possible de passer à la phase notation et ceci, de façon partielle ou totale.

Les candidats concernés par le contrôle adapté ont le protocole CA.



RÉUNION	DATE	LIEUX
CAH - Aisne	Mardi 6 octobre 2015	Lycée Camille Claudel - SOISSONS
CAH – Oise	Mardi 6 octobre 2015	Collège La Fontaine des Prés- SENLIS
CAH – Somme	Mardi 13 octobre 2015	LP Romain-Rolland – salle "Educapole" - AMIENS
Préparation de l'examen terminal facultatif baccalauréat	Jeudi 7 janvier 2016	Lycée "Alfred-Manessier" - FLXECOURT
Préparation de l'examen terminal CAP BEP baccalauréat	Mardi 12 janvier 2016	Lycée Camille Claudel - SOISSONS
	Jeudi 14 janvier 2016	Collège La Fontaine des Prés- SENLIS
	Jeudi 21 janvier 2016	Lycée "Louis-Thuillier" - AMIENS
Options facultatives (judo, natation, Danse, Tennis)	Du lundi 18 au vendredi 22 avril 2016	Aisne – Oise – Somme
Épreuves ponctuelles	Lundi 25 au vendredi 29 avril 2016	Aisne – Oise – Somme
Fermeture saisie de notes Edition du dossier	Vendredi 3 juin 2016 à 12h00	EN AUCUN CAS EPSNET NE SERA RÉOUVERT APRÈS CETTE DATE, POUR LES COORDONNATEURS EPS AYANT OUBLIÉS L'ÉDITION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES A LA SOUS COMMISSION ACADÉMIQUES
Sous-commissions académiques – "AISNE"	Jeudi 9 juin 2016	Lycée Camille Claudel - SOISSONS
Sous-commissions académiques – "OISE"	Mardi 7 juin 2016	Collège La Fontaine des Prés- SENLIS
Sous-commissions académiques – "SOMME"	Jeudi 9 juin 2016	Lycée "Louis-Thuillier" - AMIENS
Commission académique d'harmonisation des notes	Mardi 14 juin 2016	Lycée Professionnel de l'Acheuléen - 80000 AMIENS